

Agrément d'intervenants bénévoles TYPE 2

Aide à l'animation et à la sécurité

FICHE POUR LE MAÎTRE Réglementation et recommandations pour le cyclisme sur route

AVERTISSEMENT

Dans le cadre d'une sortie scolaire, il convient de distinguer **trois formes de pratiques** qui ne nécessitent pas le même encadrement.

1 - Une pratique sur site fermé et protégé (pré, terrain de foot, parking, chemins sans difficultés, voie verte,...) que l'enseignant est autorisé à encadrer seul, s'il s'agit d'une sortie régulière.

Dans ce cas, l'enseignant doit faire transporter les vélos sur le lieu de pratique ou y conduire les enfants, vélo tenu à la main. Toutefois, en fonction du niveau de difficultés proposé aux enfants, il pourra se faire aider par un intervenant agréé de type 1 ou 2.

2 - Un déplacement sur route qui exige un taux d'encadrement renforcé : enseignant plus intervenant(s) bénévole(s) de type 2. **C'est ce type d'activité que nous traitons dans cette fiche**.

3 - Un déplacement sur terrain accidenté présentant donc des dangers particuliers qui exige, en plus de l'enseignant, un intervenant qualifié (Brevet d'état VTT* : agrément de type 3) ou exceptionnellement un intervenant bénévole agréé de type 2.

* Un titulaire du BEESAPT (activités pour tous) n'est pas autorisé à encadrer sur terrain accidenté.

1 - SPECIFICITE DE L'ACTIVITE "CYCLISME SUR ROUTE"

1.1 - C'est une activité qui impose de savoir :

- Connaître le fonctionnement d'un vélo.
- Se déplacer en groupe sur une voie publique.
- Respecter le code de la route.
- S'orienter sur un parcours.
- Adapter son effort.

1.2 - C'est une activité qui peut conduire à rencontrer des situations difficiles :

- Etre sur un parcours trop difficile ou trop long.
- Etre dans un groupe dont l'allure ne convient pas (trop lent ou trop rapide).
- Traumatismes dus à des chutes.
- Matériel inadapté ou défaillant.

2 - CONDITIONS D'ENCADREMENT

2.1 - Sont autorisées à encadrer cette activité :

- Des personnes qualifiées agréées au titre de leur **statut** (personnels territoriaux titulaires) ou de leurs **diplômes** (professeurs d'EPS en activité, Brevetés d'état cyclisme ou VTT). L'agrément est délivré par l'Inspecteur d'Académie après vérification de la qualification.
- Des personnes bénévoles agréées. L'agrément est délivré par l'Inspecteur d'Académie après un temps de **formation** organisé par l'équipe départementale EPS et une **vérification des compétences** dans l'activité ou exceptionnellement sur attestation de compétence signée de l'intervenant.

2.2 Taux d'encadrement obligatoire :

	Pour un groupe jusqu' à 12 élèves	Pour un groupe au delà de 12 élèves
Encadrement	<p>2 personnes qualifiées ou 1 personne qualifiée et 1 bénévole agréés.</p> <p>(On entend par personne qualifiée les enseignants de l'école, les titulaires d'un Brevet d'Etat, les professeurs d'EPS en activité)</p>	<p>1 personne supplémentaire par tranche de 6 élèves qualifiée ou bénévole, agréée.</p>

2.3 Organisation de l'encadrement :

- Dans la plupart des cas, il est indispensable de fractionner la classe en plusieurs groupes.
- Par ailleurs, il convient, indépendamment des taux d'encadrement obligatoires, de veiller à ce que **chaque groupe** soit encadré par **deux personnes agréées** (qualifiées ou bénévoles).
- Enfin, il faut également prévoir une voiture -balai avec un adulte - accompagnateur qui ne peut être comptabilisé dans le taux d'encadrement.

Nombre d'élèves dans le groupe classe	Taux d'encadrement obligatoire	Taux d'encadrement en fonction du nombre de groupes constitués : "le maître + Intervenant(s)"			
		1 groupe	2 groupes	3 groupes	4 groupes
De 0 à 12 élèves	2	2	4		
De 13 à 18 élèves	3	3*	4	6	
De 19 à 24 élèves	4		4	6	
De 25 à 30 élèves	5		5*	6	8

* Il est conseillé de ne pas dépasser **14 élèves** par groupe constitué.

Exemple, pour une classe de 28 élèves.

Taux d'encadrement obligatoire

	Total élèves								
Nombre d'élèves	12	+	6	+	6	+	4	=	28
Nombre d'intervenants	Le maître	+	1 agréé	+	1 agréé	+	1 agréé	=	Le maître + 4 agréés.

Possibilités d'organisation de la classe

- Si la classe est divisée en **deux groupes** de 14, il faut **5 adultes** : le maître + 4 intervenants agréés.
- Si la classe est divisée en **trois groupes** de 9, 9 et 10 enfants, pour respecter la nécessité de toujours mettre **deux adultes agréés par groupe**, il faut 1 intervenant en plus, **donc 6 adultes** : le maître + 5 intervenants agréés.

3 - ORGANISATION DE LA SECURITE

1) **Matériel.**

- Tous les vélos doivent être vérifiés avant la sortie.
- Le port d'un casque, aux normes en vigueur, est obligatoire pour tous. (enfants et encadrement).

2) **Consignes d'organisation.**

Une fiche est donnée à chaque intervenant sur laquelle figurent :

- la liste nominative des enfants du groupe ou du sous -groupe ;
- la constitution et la place des groupes et des sous -groupes ainsi que leurs caractéristiques (niveau de pratique...) ;
- l'organisation et de la nature du déplacement (itinéraire, lieux et modalités de regroupement).

3) **Organisation des groupes.**

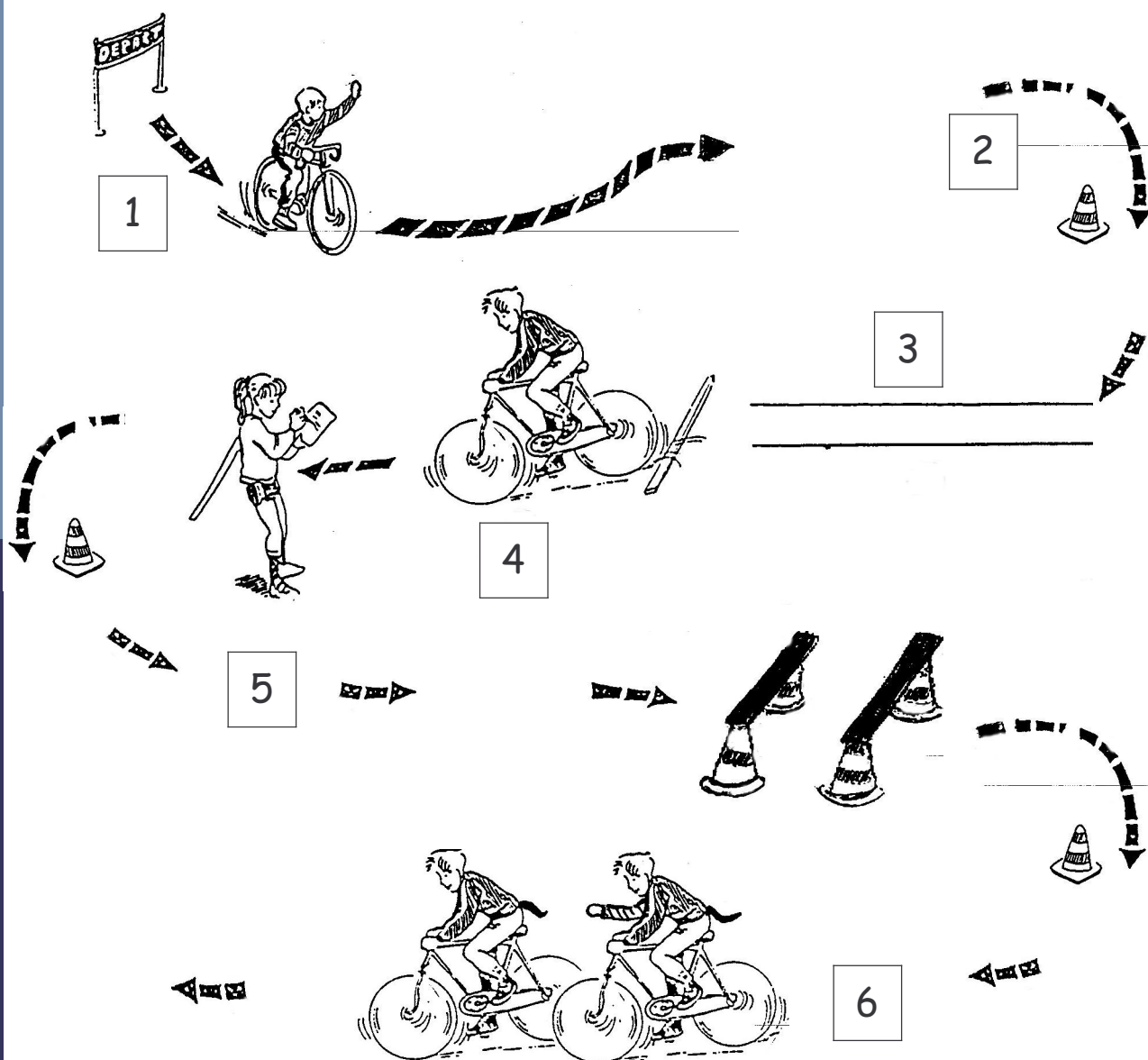
- Il est nécessaire d'espacer les sous-groupes d'environ 150 mètres pour permettre les dépassements de véhicules.
- Il faut aussi prévoir des regroupements fréquents, en particulier aux intersections.
- Le placement des adultes doit être efficace et adapté aux cir constances.

4) **Secours.**

- Il est fortement conseillé à l'enseignant de disposer d'un téléphone portable ou autre moyen de liaison rapide.
- Il est recommandé de disposer d'une « voiture-balai » permettant d'alerter l'attention des automobilistes, de signaler la présence du groupe de cyclistes, de transporter le matériel, de récupérer un enfant accidenté ou en difficulté,...
- En cas de météo devenant défavorable au cours de la sortie (brouillard, orage, neige...) la consigne unique est de regrouper tous les enfants au plus vite près d'un enseignant ou d'un moniteur breveté d'état, qui eux seuls pourront décider de la suite à donner à l'activité.
- En cas d'accident, un adulte reste avec le groupe et l'enfant blessé pendant que l'autre alerte les secours et le maître de la classe.

Tests pour l'agrément des Intervenants assurant une aide à l'enseignant

CYCLISME SUR ROUTE: TEST DE MANIABILITE



- 1 Passer la ligne de départ en pédalant, lever une main sur 4 à 5 mètres puis idem avec l'autre main.
- 2 Contourner un plot.
- 3 Passer dans un couloir de 4 m de long et 35 cm de largeur environ
- 4 Course de lenteur: 10 m à franchir en 15 secondes minimum
- 5 Reprendre un peu de vitesse et freinage: faire tomber la première latte sans toucher la seconde.
- 6 Par 2, avec, chacun, un foulard accroché dans le dos, à la ceinture. Le premier part, le second le rejoint, prend le foulard du partenaire et passe devant; le second le rejoint et prend le foulard à son tour.

Déroulement: Essais libres pendant 10 min
3 essais observés pour réussir l'ensemble du parcours sans erreur.

TEST CYCLISME

Circonscription :

Ecole :

Lieu du test :

NOM Prénom	ELEMENTS DU TEST					CONNAISSANCE DU VELO				Réussite du TEST	
	Lever les mains	Couloir	Lenteur	Freinage	Foulard	Freins	Pneus	Chaine	Selle	oui	non

Date :

Le Conseiller Pédagogique en E.P.S. :